

auraient moins de succès avec leurs nombreux régimes de pension privés.

Examinons également les programmes qui permettent aux travailleurs qui ne sont pas sur le marché du travail, comme on l'entend d'ordinaire, de contribuer aux régimes de pensions, y compris au Régime de pensions du Canada. On a déjà parlé de la possibilité de permettre aux femmes qui ont choisi de rester au foyer de contribuer systématiquement à notre régime de pension, ce qui leur est actuellement impossible.

Je vois le président qui m'indique que mon temps est écoulé. Je voudrais simplement conclure en précisant qu'il m'est impossible d'appuyer cette mesure législative. C'est, à mon avis, un projet de loi que les conservateurs ont inventé pour faire un cadeau à leurs amis bien nantis; un projet de loi qui ne constitue pas une réforme des pensions et qui n'a rien à voir avec la garantie de niveaux de revenu adéquats qui permettraient aux Canadiens de vivre leur retraite dans la dignité.

Il faut revenir à la solution de Stanley Knowles et présenter un véritable programme de réforme des pensions.

M. Richardson: Monsieur le Président, j'ai écouté le discours du député et je me suis demandé s'il parlait du même projet de loi dont la Chambre est saisie. Je dois dire que je vois toutes sortes de domaines où les échappatoires ont été supprimées dans cette réforme fiscale. Il a dit qu'elle avantagerait les riches. Il me semble que l'aide fiscale accordée aux personnes à revenu élevé sera réduite par ce projet de loi. Je me demande si le député pourrait peut-être m'indiquer en quoi, d'après lui, cela avantage les riches. À mon avis, c'est tout à fait le contraire.

Je songe à l'aide aux jeunes familles qui, lorsqu'elles achètent une nouvelle maison, n'ont pas la possibilité de faire la contribution maximale à leur régime d'épargne-retraite parce que tout leur argent sert à acheter une maison ou est économisé dans ce but. Aujourd'hui, elles n'en ont pas la possibilité. Grâce à cette réforme fiscale, cette jeune famille ou une jeune femme seule ou un couple séparé qui a besoin de cet argent, au lieu de perdre cette possibilité d'investir cet argent dans un régime d'épargne-retraite, a sept ans de report prospectif qui lui en donnent la possibilité. C'est seulement un des aspects que je relève en lisant ce projet de loi.

Il me semble que beaucoup d'échappatoires ont en fait été supprimées pour les personnes à revenu élevé. Cette nouvelle réforme fiscale contenue dans ce projet de loi est beaucoup plus juste pour tous les Canadiens d'une manière générale.

Initiatives ministérielles

J'ai aimé ce rappel nostalgique de l'année 1964 avec Stanley Knowles, mais je me demande si le député voudrait parler de ce projet de loi en 1990.

M. Karpoff: Monsieur le Président, je voudrais en parler non seulement en 1990, mais également en 1995 et pendant toutes les années intermédiaires. Le député croit-il réellement qu'il peut tromper le public canadien en disant que nous allons accorder un crédit d'impôt de 1 000 \$ aux personnes gagnant moins de 20 000 \$ et que le crédit est de 7 000 \$ pour celles qui touchent plus de 86 000 \$? C'est de l'argent que ces contribuables reçoivent. C'est comme si le gouvernement puisait dans ses coffres et leur envoyait un chèque. Voilà de quoi il retourne. Ce projet de loi permet aux riches d'éviter de payer leur juste part des impôts.

Le député parle d'un jeune couple qui achète une maison. Or le gouvernement a fait en sorte qu'il soit impossible aux jeunes familles canadiennes d'acheter une maison. À cause de la politique des taux d'intérêt élevés qu'il continue d'appliquer, les familles qui gagnent même 30 000 \$ ou 40 000 \$ n'ont pas les moyens d'acheter une maison. Le gouvernement a supprimé le REEL, qui permettait au moins aux gens d'économiser un peu d'argent pour effectuer un premier versement.

Le député vient nous parler des gens qui achètent une maison. S'ils en achètent une, c'est qu'ils gagnent probablement plus de 50 000 \$ ou de 86 000 \$. Il ne parle pas du chef de famille monoparentale dont le salaire s'élève à 18 000 \$ par année. Combien gagnent les mères célibataires? Elles ne gagnent pas 86 000 \$. Ce sont elles qui travaillent à 5 ou 6 \$ l'heure. Ce n'est pas ce salaire qui leur permettra d'accéder à des tranches d'imposition assez élevées pour profiter de ce projet de loi.

M. Robinson: Monsieur le Président, je remercie le député de Surrey-Nord de ses observations et je le remercie aussi d'avoir situé la mesure législative dans le contexte de notre position globale sur la réforme fiscale au Canada. Comme le signale le député, le cinquième des familles canadiennes qui touchent les plus hauts revenus ont pris 41,8 p. 100 de la totalité des revenus, tandis que le cinquième des familles dont les revenus sont les plus faibles ont pris moins de 5 p. 100.

La mesure ne ferait qu'empirer les choses, évidemment. Le contribuable qui gagne 20 000 \$ par année obtiendrait un allègement annuel d'environ 1 200 \$, mais l'allègement serait de 7 500 \$ par année pour celui qui gagne plus de 86 000 \$. Cette réforme fiscale est donc régressive.

Je dois dire que le Parti libéral me déçoit. Je suppose qu'il ne faut pas s'étonner qu'il s'allie au Parti conservateur dans ce cas-ci, puisque la mesure est en tous points semblable à celle qu'il a déposée en 1984. Nous aurions